

Initiatives ministérielles

L'hon. Jean Corbeil (ministre des Transports): Monsieur le Président, je voudrais m'adresser à cette Chambre aujourd'hui afin d'appuyer les modifications que mon collègue, le ministre de l'Emploi et de l'Immigration, a récemment proposé d'apporter à la Loi sur l'immigration.

Le projet d'amendement qu'il a déposé devrait faire en sorte que le Canada puisse continuer de prospérer grâce aux talents et aux compétences que les Néo-Canadiens ont toujours contribués à ce pays et puisse profiter de l'esprit d'unité qui anime ces nouveaux arrivants.

J'estime que l'immigration est la pierre angulaire de notre patrimoine national. Sa contribution au bien-être social et économique du Canada est inestimable, sans compter que c'est grâce à l'immigration que notre pays s'est édifié.

Notre politique officielle de l'immigration repose sur trois objectifs fondamentaux. La réunification des familles et la protection des réfugiés en sont des éléments centraux.

Mais nous tenons également à ce que l'immigration contribue à la prospérité nationale en attirant des personnes dont les talents et les compétences répondent à nos besoins. Trouver un juste équilibre entre ces trois objectifs, voilà en quoi consiste la gestion efficace de notre programme d'immigration.

Les Canadiens. . .

Le président suppléant (M. DeBlois): Je m'excuse d'interrompre pour quelques instants l'honorable député, mais je demande la collaboration des deux côtés de la Chambre pour que les gens qui nous écoutent, et également la Présidence, puissent suivre avec attention les discours. Je reconnais à nouveau l'honorable ministre des Transports.

M. Corbeil: Les Canadiens et les Canadiennes tiennent à ce que notre système d'immigration trouve son équilibre entre nos traditions humanitaires et les exigences pratiques d'une nation comme la nôtre. Mais les choses ont beaucoup changé, monsieur le Président, depuis 16 ans, c'est-à-dire depuis l'adoption en 1976 de la Loi sur l'immigration.

La situation politique et économique actuelle à l'échelle mondiale est loin d'être stable. Les conflits régionaux, les catastrophes écologiques, l'effondrement économique ont donné lieu à de vastes mouvements de population. Certains estiment à 80 millions le nombre de personnes en situation de transit dans le monde. Il en résulte donc une rude mise à l'épreuve des programmes d'immigration de presque tous les pays industrialisés.

Comment la communauté mondiale réagira-t-elle à ce nouvel afflux d'immigrants? Et comment le Canada réagira-t-il? Eh bien, le Canada ne reste pas indifférent. Il y a un peu plus de deux ans, le gouvernement fédéral a entrepris de consulter un grand nombre de Canadiens et de Canadiennes, représentatifs de l'ensemble de la population. Nous nous demandions alors quoi faire pour relever le défi. Nous nous sommes posé bon nombre de questions.

• (1250)

Combien de personnes le Canada peut-il accueillir pour répondre à ses besoins économiques et remplir ses obligations internationales à l'égard des réfugiés? Quel genre de personnes le Canada veut-il attirer? Que devraient être leurs antécédents, leur formation académique, leurs compétences? Quelles mesures devons-nous prendre pour nous assurer que les besoins des nouveaux immigrants ne dépassent pas notre capacité d'y répondre? Comment pouvons-nous aider les immigrants à s'intégrer à notre société?

Cette consultation auprès de gens différents s'inscrivait au sein d'un plan quinquennal d'immigration. Nous en sommes maintenant à la deuxième année de ce plan qui a reçu l'approbation de la grande majorité des Canadiens et des Canadiennes. Aujourd'hui, le Canada accueille, en proportion de sa population, un nombre plus élevé d'immigrants que tout autre pays du monde. Un Canadien sur six est né dans un pays autre que le Canada.

Nous acceptons maintenant 250 000 immigrants et réfugiés tous les ans, trois fois plus qu'en 1984. Il nous en coûte environ 900 millions de dollars par année, soit près d'un milliard, monsieur le Président, pour financer les programmes d'immigration à tous les échelons du gouvernement fédéral.

Par ailleurs, nous n'avons jamais cessé de tenir nos engagements à l'égard des réfugiés du monde. Notre Commission de l'immigration et du statut de réfugié est un modèle d'équité et d'efficacité dont plusieurs autres pays s'inspirent.

Les revendicateurs du statut de réfugié sont acceptés ici dans une proportion plus élevée que partout ailleurs au monde. Nous en acceptons deux fois plus que le pays qui nous suit dans la liste et dix fois plus qu'un pays comme la Suède. Et pourtant, ce n'est pas assez pour répondre aux besoins d'un monde en état de grande perturbation. Des centaines de milliers, voire des millions de gens voudraient encore venir s'établir au Canada, bien plus que nous ne pouvons en accueillir.

Nous avons poussé la planification très loin, mais il est aujourd'hui évident qu'il nous faut disposer de meilleurs outils de gestion. Notre structure législative actuelle, c'est-à-dire les «règles et modalités» qui régissent la Loi sur l'immigration ont été élaborées en 1976, dans un univers très différent de celui dans lequel nous vivons aujourd'hui. Le système n'a pas été conçu pour soutenir